

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MORLAIX

ALLEE POAN BEN
CS 97103 29671 MORLAIX CEDEX
INTRA COMMUNAUTAIRE : FR96334346806
3614 3617 INFOGREFFE - WWW.INFOGREFFE.FR
TEL 02.98.62.14.37

"Société Civile B.E. COUDURIER"
11 CHEMIN DU PENQUER
29660 CARANTEC

V/REF :

N/REF : 2005 D 222 / 2007-A-137

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MORLAIX certifie qu'il a reçu le 01/02/2007,

Rapport du commissaire aux apports

- DU 29/01/2007 PAR MR PIERRE COSQUER COMMISSAIRE AUX APPORTS

Concernant la société

"Société Civile B.E. COUDURIER"
Société civile
11 CHEMIN DU PENQUER
29660 CARANTEC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-137 le 01/02/2007

R.C.S. MORLAIX 487 661 654 (2005 D 222)

Fait à MORLAIX le 01/02/2007,

Le Greffier



Pierre Cosquer

expert-comptable

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE RENNES

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE RENNES

Société B.E. COUDURIER
Société Civile au capital de 11.120 €
11 Chemin du Penquer
29660 CARANTEC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Morlaix en date du 17 janvier 2007, concernant les apports consentis à la Société Civile B.E. Coudurier par différents propriétaires d'actions de la S.A. Le Télégramme de Brest et de l'Ouest, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L 225-8 et L.225-12 du Code de commerce.

Les actions de la S.A. Le Télégramme de Brest et de l'Ouest qui seront apportées à la société ont fait l'objet d'une évaluation. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées,

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports majorée de la prime d'émission.

- d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.



1. Présentation de l'opération et description des apports

A ce jour le capital social de la Société Civile est fixé à la somme de 11.120 € ; l'actif est composé essentiellement de 10 actions de la même S.A. Le Télégramme de Brest et de l'Ouest acquises pour 11.120 € et pouvant être valorisées à 23.000 € (voir ci-après).

Préalablement à l'opération envisagée le nombre de parts de la société civile serait porté de 10 à 100. Le nombre d'actions de la S.A. devrait également être multiplié par 10.

Les différentes personnes mentionnées dans la liste figurant en annexe I seront propriétaires (sous réserve de l'approbation de la modification le 9/2/2007 de l'article 4 des statuts de la S.A.) de 80.300 actions de la S.A. Le Télégramme de Brest et de l'Ouest ; ils envisagent de les apporter à la Société Civile B.E. COUDURIER pour leur valeur estimée,

- soit $230 \text{ €} \times 80.300 = 18.469.000 \text{ €}$

- dont capital 8.929.360 €

- et prime d'apport 9.539.640 €

Capital initial de la société civile après multiplication par 10 : $100 \times 111,20 \text{ €} = 11.120 \text{ €}$

Apport des 80.300 actions de la S.A.	$80.300 \times 111,20 \text{ €}$	8.929.360 €
--------------------------------------	----------------------------------	-------------

Nouveau capital social de la société civile		8.940.480 €
---	--	-------------

Prime d'émission	$80.300 \times 118,80 \text{ €}$	9.539.640 €
------------------	----------------------------------	-------------

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Dans le cadre des travaux mis en oeuvre j'ai notamment :

- contrôlé que les apporteurs sont en droit de transmettre les actions.
- vérifié les différentes méthodes de valorisation des actions de la S.A. Le Télégramme.
- analysé les différents classements de la Presse Quotidienne Régionale (chiffre d'affaires, marge brute d'autofinancement, rentabilité, productivité, diffusion ...)

- vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'action de la S.A. Le Télégramme

Je considère que la valeur unitaire de 230 € correspondant à la moyenne des 3 méthodes décrites en annexe II est raisonnable et qu'en conséquence l'apport des 80.300 actions de la S.A. Le Télégramme peut être retenu pour le montant global de 18.469.000 € et n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

La valorisation retenue est la même pour les actions ordinaires avec droit de vote et les actions de préférence avec dividende double mais sans droit de vote.

3. Avantages particuliers

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 1983 des actionnaires de la S.A. Le Télégramme, il a été créé des actions à dividende prioritaire (soit un dividende double du dividende attribué aux actions ordinaires) et sans droit de vote dans la cadre de la loi n°83-1 du 3 janvier 1983.

Il est prévu lors de l'assemblée extraordinaire du 9 février 2007 de supprimer ces actions à dividende prioritaire et de les remplacer par des actions de préférence dites de catégorie P1, régies par les articles L.228-11 à L.228-20 et bénéficiant également d'un dividende double de celui des actions ordinaires.

L'avantage particulier consiste à attribuer aux apporteurs de ces actions de préférence des titres de préférence sans droit de vote mais avec droit à dividende double dans les mêmes conditions que ci-dessus.

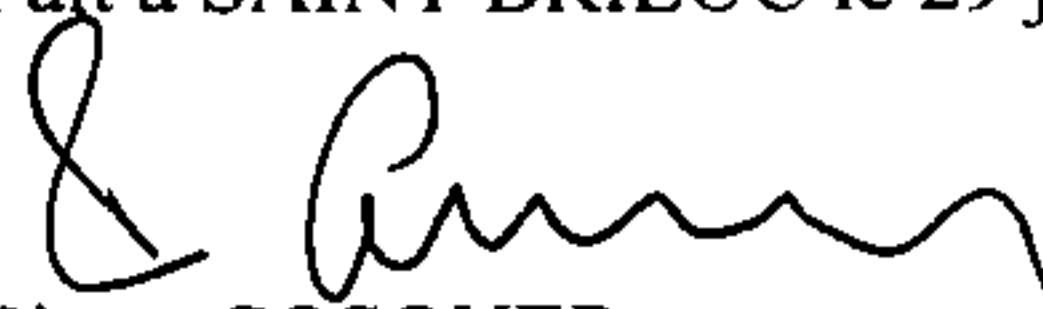
Cet avantage particulier, à mon avis, ne présente pas de caractère anormal dans la mesure où effectivement la Société Civile B.E. Coudurier reçoit elle-même en apport des actions de préférence avec revenu double des actions ordinaires et sous réserve de sa transformation le même jour en Société par Actions Simplifiée.

Conclusions

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports en nature s'élevant à 18.469.000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cet actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société civile B.E. Coudurier majorée de la prime d'émission.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à SAINT BRIEUC le 29 janvier 2007

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Cosquer', written over the printed name.

Pierre COSQUER

Commissaire aux Apports

ANNEXE I

APPORTS EN NATURE A LA SOCIETE B.E. COUDURIER

Description des apports :

80.300 actions de la SA LE TELEGRAMME DE BREST ET DE L'OUEST, dont le siège 7 voie d'Accès au Port 29600 MORLAIX, au capital de 286.553,54 € RCS MORLAIX 925.750.325

Identité de l'apporteur	Actions ordinaires			Actions de préférence		
	en pleine propriété	en nue-propriété	en usufruit	en pleine propriété	en nue-propriété	en usufruit
COUDURIER Brigitte 13 chemin du Penquer 29660 CARANTEC	2.600		22.100	300		
BADIN Frédérique Avenue Hamoir, 79 B-1180 BRUXELLES	7.170	7.380				
COUDURIER Edouard 11 chemin du Penquer 29660 CARANTEC	5.490	7.360				
COUDURIER Hubert 9 bis rue Chernoviz 75116 PARIS		7.360				
BROGNAUX Jean-Claude 10 rue Huysmans 75006 PARIS	2.490					
COLLINET Christine 7 Grand'Route 29600 STE SEVE	1.490					
COLLINET Dominique 16, Pencreac'h 29600 MORLAIX	1.490					
COLLINET Jacques 52 rue Ste-Geneviève 29600 MORLAIX	3.630		900			
COLLINET Jacques Marcel 35 rue des Genêts 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	1.490					
COLLINET Marie Maison de retraite St-François La Salette 29600 ST MARTIN	840			420		
COLLINET Pierre-Yves Coat Quiff 29252 PLOUEZOC'H	2.850	900		100		
FAYARD Agathe 7 rue de Rouvray 92200 NEUILLY SUR SEINE		500				
FAYARD Christian 7 rue de Rouvray 92200 NEUILLY SUR SEINE	890		2.000	390		
FAYARD Marc 20 rue Théodore de Banville 75017 PARIS		500				
FAYARD Nathalie Péniche Jelo - 19 Quai Michelet 92300 LEVALLOIS PERRET		500				
FAYARD Virginie 62 rue Pierre Demours 75017 PARIS		500				

LE GORGEU Bertrand 73 rue Guy Môquet 75017 PARIS	250	170			100	
LE GORGEU Hélène 9 Grande Rue St-Nicolas 31300 TOULOUSE		170			100	
LE GORGEU Jean-Pierre 32 rue du Château 29200 BREST			510			300
LE GORGEU Olivier Kélou Mad 29830 LAMPAUL PLOUDALMEZEAU		170			100	
LE GORGEU Philippe 60 rue Sébastien Mercier 75015 PARIS	2.310					
MAYIS Armand 1 route de Kernioc 29840 LANILDUT	610					
POMMELLET Pierre 10 avenue Charles Floquet 75007 PARIS	880					
BORGNIS-DESBORDES Pascal Kerlannec – Ploujean 29600 MORLAIX	1.380			20		
COUDURIER Françoise 7 quai de Tréguier 29600 MORLAIX	4.050			11.840		
ANGER Pierre 24 route de Paris 29600 MORLAIX	1.500			10		
TOTAL	41.410	25.510	25.510	13.080	300	300

ANNEXE II

VALORISATION DES ACTIONS LE TEGRAMME

	2004	2005	ESTIMATION 2006	BASE A RETENIR
1° ACTIFS NETS CONSOLIDES	20 877	25 963	30 863	30 863 K€
2° EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION COEFFICIENT X 6	9 388	10 034	11 083	10 168 K€ 61 008 K€
3° REVENUS DISTRIBUES TAUX 5%	649	742	742	711 K€ 14 220 K€
MOYENNE DES 3 METHODES				35 364 K€

NOMBRE D' ACTIONS (après mutiplication du nombre d'actions par 10)	149 180
--	---------

VALEUR DE L'ACTION	237 €	arrondie à	230 €
--------------------	-------	------------	-------

N.B. Application du coefficient 1 à chaque méthode